

Section 31 - Hommes et milieux : évolution, interactions
Compte-rendu inter-syndical de la journée d'accueil des sections du comité national

sntrs-cgt, fsu (sncs, snasub et unatos), sgen-cfdt

La journée d'accueil s'est déroulée le 25 septembre 2012

Présents :

- *Membres élus* : Collège A1 : V. Darras, B. Maureille, M. Regert ; Collège A2 : E. Crubézy, R. Macchiarelli, J-L. Peiry ; Collège B1 : F. Marchal, N. Teyssandier ; Collège B2 : N. Valdeyron, J. Wattez ; Collège C : V. Humbert, V. Mathieu, A. Pineau.
- *Membres nommés* : M. Balasse, E. Gauthier, J.-P. Giraud, J.-Ph. Goiran, F. Lavigne, P. Meniel, L. Schmitt.
- *Représentants des Instituts* : Fr. Gaill (Directrice scientifique de l'INEE) ; P. Bourdelais (directeur scientifique de l'INSHS).
- Assistante de la section 31 : M. Desumeur (SGCN)

Réunion préliminaire :

Conformément à une tradition de la section 31, les membres élus se sont réunis dès 8h30 pour une première prise de contact. Tous les membres élus étaient présents, à l'exception de Catherine Marro en mission à l'étranger. La réunion a aussi été ouverte aux membres nommés dont quelques-uns étaient présents. La réunion était animée par Bruno Maureille, secrétaire scientifique de la section lors du mandat précédent.

Accueil des sections :

La journée du 25 septembre était consacrée à l'accueil des sections 17 18, 19 29, 30 et 31, et était présidée par :

Michèle Saumon, secrétaire générale du CoNRS, qui est intervenue aux côtés de

Joël Bertrand, directeur général délégué à la science (DGDS)

Françoise Gaill, directrice de l'INEE

Jean-François Stephan, directeur de l'INSU

Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines du CNRS

Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS, était présent mais non invité à s'exprimer.

Accueil par Michèle Saumon et intervention de Joël Bertrand :

Après l'accueil préliminaire, le mode de fonctionnement des sections du CoNRS, ainsi que les travaux, missions et devoirs qui leur sont dévolus ont été présentés dans le détail. Quelques chiffres sont fournis :

- Le CNRS comprend 12 000 chercheurs ;
- Le budget du CNRS est de 3 millions d'euros dont 2 de masse salariale ;
- Le CoNRS a réalisé 37 000 expertises lors de la précédente mandature ;
- Une section comprend 200 à 500 chercheurs ;
- 9 000 candidats (environ) à un poste de CR sont été auditionnés chaque année.

Les relations entre les sections et les directions du CNRS et des instituts nous ont été rappelées. L'accent a été mis sur la visibilité internationale de la recherche pratiquée au CNRS : la réalisation à mi-mandat du rapport de conjoncture aboutit finalement à une photographie presque générale de la recherche en France, le CNRS représentant à lui seul 90% de la recherche nationale. La direction du CNRS affiche la volonté de valoriser et diffuser plus largement ce rapport auprès des autres instances de la recherche (les universités notamment). De même, l'embauche de chercheurs étrangers (30% des lauréats CR au

concours externe) et de DR non choisis dans le corps des CR1 (une vingtaine par an, dont la moitié parmi les chercheurs étrangers) atteste de l'attractivité du CNRS et de sa visibilité internationale.

Les questions posées ont abordé les attentes quant aux arbitrages prévisibles suite aux travaux de réflexion réalisés dans le cadre des Assises de la Recherche. Joël Bertrand rappelle que les rapports d'audition et les textes de synthèse déjà disponibles sont mis en ligne au fur et à mesure sur le site du MESR et peuvent donc être lus par tous. Certaines orientations peuvent en être dégagées, qui ne préjugent cependant pas des arbitrages définitifs.

Ainsi, pour l'évaluation de la recherche : celle-ci sera toujours globalement effectuée par l'AERES. Le système actuel présente l'avantage d'évaluer conjointement, et sur les mêmes critères, tant les UMR et UPR que les équipes assujetties à un statut différent : sur les environ trois mille cinq cents équipes évaluées, seules mille ont le statut d'UMR ou d'UPR ; d'autres peuvent être des équipes d'accueil de l'université, par exemple. Il a par contre comme effet négatif de déconnecter l'évaluation des chercheurs de celles de leurs laboratoires. Un arbitrage et des corrections sont attendues dont les conclusions pourraient être connues durant le mois de janvier ou courant premier trimestre 2013, en particulier quant à un éventuel retour de l'évaluation des laboratoires par les sections.

Ni l'AERES ni l'ANR ne sont menacées de disparition. Si les assises de la recherche peuvent aboutir à un redéploiement des fonds de l'ANR vers le budget récurrent des laboratoires (en baisse de 12% depuis deux ans, du fait de la priorité donnée à l'embauche), celui-ci sera minime.

De même, la mise en œuvre et le fonctionnement des Labex et Equipex ne devraient pas être remis en cause. Une incertitude concerne encore les Idex, mais il semblerait qu'il soit difficile d'interrompre le processus déjà bien engagé.

Les GDR, qui sont un des outils favorisant la pluridisciplinarité, sont quant à eux appelés à se développer.

La prolongation éventuelle d'un an du mandat 2012-2016 des sections, pour le mettre en adéquation avec la création de la vague E qui a abouti à porter à cinq ans la durée des contrats d'activités des unités de recherche, a été évoquée. Il est trop tôt pour y apporter réponse : c'est à la CPCN (Conférence des Présidents du Comité national), dont la première réunion aura lieu le 12 octobre, qu'il revient de demander l'accélération et la mise en œuvre du processus, à savoir la publication du décret nécessaire pour autoriser le changement de durée du mandat.

Le poids de la masse salariale et du versement des pensions de retraite sont en augmentation constante par l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), ce qui n'est pas de nature à faciliter l'augmentation des budgets récurrents des laboratoires. Les pensions de retraite ont ainsi actuellement un poids de 50 M d'euros.

Il est cependant probable que les départs à la retraite (et eux seuls) seront tous compensés en 2013. Mais il faut attirer l'attention sur le fait qu'il y a désormais moins de départ à la retraite que les années précédentes : un strict renouvellement des postes calculé sur cette base peut revenir à diminuer le nombre de postes ouverts au concours externe. Il faut donc peut-être désormais envisager de baser les demandes sur une base chiffrée absolue (et non relative à un paramètre tel que celui des départs en retraite).

Confirmation est donnée par la direction des ressources humaines que les CDIisations relatives à la loi Sauvadet viendront en déduction du nombre de postes ouverts au concours externe. Le suivi des carrières, l'évolution des salaires et l'évaluation de ces CDI sont des questions toujours en suspens aujourd'hui. Il est cependant probable que l'évaluation des chercheurs sous contrat CDI se fera également par les sections, tandis que les ITA dépendront de leur BAP de rattachement. Leur évaluation se fera sans doute de la même manière que celle des ITA fonctionnaires.

Le nouveau texte relatif aux indemnités des membres de jury est paru au Journal Officiel.

Le rôle d'accompagnement du SGCN (secrétariat général du comité national) auprès des sections par Michèle Saumon :

Le SGCN assure un rôle d'accompagnement tout au long de la mandature :

- Il assure le bon fonctionnement des instances et expertises dans un système de recherche en forte évolution.
- Il assure la maîtrise des risques juridiques dans la rédaction des rapports (d'activité de la section, d'embauche ou d'évaluation des chercheurs...).
- Il répond à des enjeux de stratégie et d'organisation scientifique.

Il répond à toutes les questions qui peuvent se poser en section : les assistants(es) du CoNRS participent à toutes les sessions et réunions (à l'exception de la phase d'audition des candidats lors de concours) pour réaliser une mission d'aide et de contrôle, s'assurer de la conformité du déroulement des séances avec les textes juridiques en vigueur.

Le SGCN travaille à développer des espaces collaboratifs sécurisés sur le web (CORE n'est pas encore en action).

Il travaille aussi sur la question du mode de diffusion des travaux du CoNRS (rapport de conjoncture, missions d'expertises confiées par les directions des Instituts,...).

De nouveau, quelques données chiffrées sont fournies :

- Pour l'actuelle mandature, 825 sur 861 sièges ont été pourvus ;
- 158 membres siégeant déjà dans la précédente mandature ;
- Le taux de féminisation est passé de 36.6 % pour la précédente mandature à 41 % pour l'actuelle.

Un nouveau règlement intérieur du CoNRS est en vigueur depuis le 26 juin 2012.

Le rôle et fonctionnement des diverses instances (CID, CS du CNRS, CS des instituts ou SCI, sections, C3N, CPCN, SGCN...) sont présentés. Le C3N est constitué des présidents de sections, président et bureau du CS du CNRS et des présidents des CSI d'instituts.

Des conseils quant à la confidentialité des travaux des sections peuvent être fournis à la demande. Les consignes les plus générales sont rappelées.

Les listes pour les élections aux CID seront closes au 15 octobre : les élus et nommés CoNRS qui veulent y participer doivent donc se faire connaître rapidement. La section 31 est concernée par les CID 50 (Gestion de la recherche), 52 (Environnement, sociétés : du fondamental à l'opérationnel) et 53 (méthodes, pratiques et communication des sciences et techniques). La date limite de réception des votes est le 24 novembre 2012, l'affichage des résultats sur le net se fera le 27 novembre 2012. Nous avons tous reçu une circulaire à ce sujet, précisant en particulier les modalités et dates limites de candidatures.

Il a été constaté, outre une faible mobilisation aux élections, dénoncée par tous les syndicats, une désaffection dans la présentation d'élus pour le collège B2 en particulier (11 sections, pour un ou les deux élus), mais aussi A2 (6 sections, certaines cumulant des absences sur plusieurs collèges). Si les postes à pouvoir ne le sont pas rapidement, certaines de ces sections pourront être empêchées de siéger, au moins en début de mandat.

Interventions de Françoise Gaill et Jean-François Stephan, directeurs des instituts INEE et INSU :

Les deux directeurs ont successivement présenté les principales orientations scientifiques de leur institut.

L'INEE comprend 5200 personnes, 81 unités et 16 GdR.

Les champs scientifiques de l'INEE se situent à l'interface entre Ecologie/Biodiversité/Interaction Hommes/milieux. Son périmètre d'action est constitué des sections 29, 30, 31, et la CID 52 (INEE = opérateur de ces sections), auxquelles il convient d'ajouter les sections 23, 39 et la CID 54 (INEE = institut secondaire de ces sections).

Ses enjeux sont de promouvoir les sciences de l'environnement comme champ de recherche intégré, d'étudier l'évolution de la biosphère et ses conséquences, de caractériser

l'anthropisation et l'artificialisation des milieux, donc, plus généralement, de comprendre la biosphère pour agir.

Pour ce faire, l'INEE privilégie trois approches : observer, expérimenter, modéliser ; et tend à promouvoir la créativité, le développement des outils, favoriser la diffusion et le partenariat.

En 2013 s'ouvriront à Avignon les assises prospectives de l'INEE : l'INSHS est invité à y participer.

Le directeur de l'INSU nous rappelle que les instituts INSHS, INEE et INSU sont les principales forces de l'environnemental au CNRS.

Dans les outils mis en œuvre pour promouvoir la pluridisciplinarité, l'INSU et l'INEE se montrent favorables et usent des chaires d'excellences.

Le développement des GDR est largement pratiqué par les deux instituts.

Intervention de Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines du CNRS :

Le lien entre DRH et CoNRS est indispensable aux deux instances. La DRH a un rôle de pilotage stratégique. Les décisions individuelles concernant les agents, et plus particulièrement les chercheurs, sont du ressort des délégations régionales qui assurent un accompagnement de proximité.

Il est tout d'abord affirmé que la DRH n'a pas de rôle scientifique auprès des sections et ni par rapport aux différents champs disciplinaires des chercheurs.

D'un point de vue logistique, tout ce qui concerne les concours est traité au centre de Meudon.

Les principaux outils à notre disposition sont le MCPI (Métier de Chercheur, Profil et Itinéraires), l'Observatoire des Métiers et de l'Emploi Scientifique (OMES, interlocuteur Florence Bouyer), le SDPC (Service Développement Professionnel des Chercheurs, Principal interlocuteur Hélène Le Bas) et le SCEJ (Service de Conseil et Expertise Juridique). Il existe une bonne articulation entre tous ces services.

Pour l'évaluation des chercheurs, elle se fait par le biais des dossiers évaluation à mi-vague (tous les 2.5 ans) et tous les 5 ans. Les chercheurs réalisent par ailleurs chaque année un CRAC ou un RIBAC selon leur institut de rattachement (RIBAC pour INSHS et CRAC pour les autres instituts). Des travaux sont menés en vue de les regrouper en un seul.

Pour le recrutement, il est conseillé de raisonner en stock et non en flux (gestion en ETPT).

Pour la carrière des ITA, la direction des ressources humaines nous conseille de ne pas écarter des promotions les agents en mise à disposition (qui est une forme de mobilité).

Un point sur la loi Sauvadet : la CDIisation ne concerne toujours que les agents employés depuis 6 ans par un seul employeur sur un même poste. Le cas des agents sous contrats successifs avec de multi-employeurs sur un même poste n'est toujours pas prévu par la loi Sauvadet. La circulaire 26 juillet 2012 du Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique recommandant de l'étendre aux pluri-employeurs en tenant compte de l'identité de poste n'est pas applicable en l'état : elle doit encore être traduite au niveau juridique. La question n'est pas simple puisqu'il faut aussi définir ce qu'est la notion d'« identité de poste », souvent différente entre EPST.

La loi Sauvadet représente aujourd'hui 50 CDIisations au niveau national. Il nous est réaffirmé que chaque CDI génèrera une diminution du nombre de postes ouvert au concours externe.

Réunion plénière de la section 31 :

L'accueil en est assuré par l'assistante de notre section, Michèle Desumeur. Elle nous précise que le secrétariat général du CoNRS n'a pas de lien avec les instituts. Elle rappelle nos principales missions et détaille le contenu des sessions d'automne et de printemps, rappelle la charge de la rédaction du rapport de conjoncture à mi-mandat.

Les directeurs de l'INEE, Françoise Gaill, et de l'INSHS, Patrice Bourdelais, interviennent conjointement pour accueillir les nouveaux membres de la section. La direction de l'INEE renouvelle son attachement à la section 31. La direction de l'INSHS attire notre attention sur

le péril démographique dans lequel se retrouvent certaines UMR qui pourraient, dans un délai relativement bref, ne plus avoir aucun chercheur. Le bilan nous en sera envoyé sous peu. La demande est faite aux deux instituts de faire parvenir le plus vite possible à la section un bilan thématique des demandes de poste qui leur sont remontées.

Election du bureau et du président :

Après leur départ, deux membres de la section (Bruno Maureille et Eric Crubézy) font acte de candidature à la Présidence de la section et nous font part de leur profession de foi. Les élus C posent la question de la présence systématique d'un des leurs lors des visites de l'AERES dans les laboratoires. Les deux candidats se disent favorables à une telle proposition, sachant que c'est finalement la direction de l'AERES qui autorise ou non la présence d'un élu C dans ses rangs.

Il est ensuite procédé au vote. Bruno Maureille est élu au premier tour par 12 voix contre 8 pour Eric Crubézy.

Les candidats souhaitant être membre élu du bureau (Véronique Darras, Jean-Luc Peiry, Martine Regert et Nicolas Teyssandier) font acte de candidature. Martine Regert et Nicolas Teyssandier sont également candidats au poste de secrétaire scientifique.

Il est procédé au vote des deux membres élus : Véronique Darras recueille 6 voix, Jean-Luc Peiry 7, Martine Regert 3 et Nicolas Teyssandier 4. Jean-Luc Peiry est élu au premier tour. Un deuxième tour voit Véronique Darras recueillir 7 voix, Martine Regert 9 et Nicolas Teyssandier 4. Martine Regert est élue au deuxième tour.

La direction nous fait ensuite part des deux membres nommés : Véronique Darras et Nicolas Teyssandier.

Il est alors procédé au vote du secrétaire scientifique : Nicolas Teyssandier laisse la préséance au membre élu. Martine Regert est donc élue avec 18 voix pour, une contre et une abstention.

Il est ensuite décidé d'inviter un élu C différent à chaque réunion du bureau. La première invitée est Véronique Humbert pour le bureau du 25 février.

Calendrier prévisionnel :

Session d'automne :

Les dates en sont déjà connues, du 26 au 30 novembre, sur 5 jours.

Concours externe chercheurs :

- 23 janvier : 1^{er} jury
Critères de sélection, désignation des rapporteurs
Présence de toute la section, y compris les élus C.
- 4-5 février : Présélection
Tout le jury d'admissibilité (la section moins les élus C)
- 5-6 février : Admissions à poursuivre
Modalités d'audition, lieux
Uniquement le bureau (sans les élus C)
- 4-8 mars : Auditions
- 12-15 mars : Délibérations

Réunion du bureau pour la session de printemps :

ATTENTION : le bureau se réunira le 15 mars, après la fin des délibérations. Les membres doivent donc prévoir de passer la nuitée du 15 au 16 mars à Paris.

Session de printemps :

Les dates peuvent encore changer. Elles sont pour l'instant prévues du 27 au 31 mai, sur 5 jours.

Critères d'évaluation :

Les critères d'évaluation préconisés par la section sont sur le site du CoNRS. Le président nous invite à y réfléchir et à débattre en commun à partir d'un document qui sera déposé sur un outil collaboratif à l'usage des membres de la section.

Les dossiers à évaluer seront mis en ligne sur le site, un mot de passe sera fourni à chacun qui sera valide durant tout le mandat. Les accès aux dossiers seront autorisés en fonction des collègues (un élu C n'aura par exemple pas accès aux dossiers d'évaluation des chercheurs).

Les CID :

Il y a un très fort intérêt à avoir des représentants de la 31 dans la CID 52 qui est très interdisciplinaire. Aux côtés des environnementalistes et des paléo-environmentalistes sont présents des chercheurs en biologie, mais aussi beaucoup de ressortissants des SHS (juristes, sociologues de l'environnement, géographes, économistes de l'environnement, philosophes...). C'est l'endroit où l'on peut faire remonter le besoin en chercheurs situés à l'interface de plusieurs disciplines.

Assises de la recherche scientifique :

Elles se tiendront au moment de notre session d'automne. La motion écrite par le C3N a été approuvée par la section et sera envoyée aux assises (15 oui, 4 abstentions, 1 non). Elle demande entre autre l'abandon de l'évaluation des laboratoires par l'AERES au profit des sections ; un meilleur arbitrage du financement de la recherche entre les appels à projets ANR et les budgets récurrents des laboratoires, au profit de ces derniers.

Les futures embauches par concours externe :

Le président nous transmettra la liste des UMR en péril démographique lors de la prochaine session d'automne.

Motion :

Suite à la déclaration du C3N en date du 29 Août 2012, instance qui réunie le Président et le bureau du Conseil scientifique du CNRS, les Présidents de conseils scientifiques d'Instituts, et les Présidents des sections du Comité national (donc les sortants), le Président lit le résumé de la déclaration et demande que cette déclaration soit soutenue par une motion votée par la section. Cette motion est :

La section 31 réunie en séance plénière le 25 Septembre soutient la note rédigée pour contribuer aux Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche par le C3N - Coordination des instances du Comité national de la recherche scientifique - du mercredi 29 août 2012.

La motion est adoptée après un vote : 15 oui, 1 non, 4 abstentions

Elle sera envoyée à :

- la ministre de l'enseignement supérieur et la recherche
- le Président du CNRS
- la directrice de l'INEE
- le directeur de l'INSHS
- le président de la C3N

Annexe 1 : composition de la section pour le mandat 2012-2016 :*Membres de la section 31 :*

Marie BALASSE Chargé de recherche Membre nommé	UMR7209/CNRS, MNHN BP. 56 75231 PARIS CEDEX 05	Mél : balasse@mnhn.fr
Eric CRUBEZY Membre élu Professeur des universités	UMR5288/CNRS/AMIS Université Toulouse 3 Faculté de Médecien Purpan 31073 TOULOUSE CEDEX 7	Tél : 05 61 55 80 65 Mél : crubezy.eric@free.fr
Véronique DARRAS Directeur de recherche Membre élu	UMR8096/CNRS/ARCHAM Maison René Ginouvès Université Paris 10, BP. 19 92023 NANTERRE CEDEX	Tél : 01 46 69 26 59 Mél : veronique.darras@mae.u-paris10.fr
Emilie GAUTHIER Maître de conférences Membre nommé	UMR6249/CNRS Université de Franche-Comté Besaçon 25030 BESANCON CEDEX	Tél : 03 81 66 66 69 Mél : emilie.gauthier@univ-fcomte.fr
Jean-Pierre GIRAUD Conservateur du patrimoine Membre nommé	UMR5140/CNRS/ASM 34970 LATTES FRANCE	Tél : 01 40 15 77 18 Mél : jean-pierre.giraud@culture.gouv.fr
Jean-Philippe GOIRAN Chargé de recherche Membre nommé	UMR5133/CNRS/ARCHEORIENT Université Lyon 2 69365 LYON CEDEX 07	Mél : jean-philippe.goiran@mom.fr
Véronique HUMBERT Ingénieur de recherche Membre élu	UMR5140/CNRS/ASM 34970 LATTES/ASM FRANCE	Tél : 04 67 15 61 29 Mél : veronique.humbert@montp.cnrs.fr
Franck LAVIGNE Professeur des universités Membre nommé	UMR8591/CNRS/LGP Bâtiment Y 92195 MEUDON CEDEX	Mél : franck.lavigne@cnrs-bellevue.fr
Roberto MACCHIARELLI Professeur des universités Membre élu	UMR7194/CNRS/IPH MNHN 75013 PARIS	Mél : roberto.macchiarelli@univ-poitiers.fr
François MARCHAL Chargé de recherche Membre élu	UMR7268/CNRS/ADES Université Aix-Marseille Faculté de Médecine Secteur Nord - CS80011 13344 MARSEILLE CEDEX 15	Tél : 04 91 69 88 63 Fax : 04 91 60 80 62 Mél : francois.marchal@univmed.fr
Catherine MARRO Chargé de recherche Membre élu	UMR5133/CNRS/ARCHEORIENT MOM, Université Lyon 2 69365 LYON CEDEX 07	Mél : catherine.marro@mom.fr
Véronique MATHIEU Ingénieur d'études Membre élu	UMR5140/CNRS/ASM 34970 LATTES	Tél : 04 67 15 61 25 Mél : veronique.mathieu@montp.cnrs.fr
Bruno MAUREILLE Directeur de recherche Membre élu	UMR5199/CNRS/PACEA Université Bordeaux 1 33405 TALENCE CEDEX	Tél : 05 40 00 89 36 Mél : b.maureille@pacea.u-bordeaux1.fr

Patrice MENIEL
 Directeur de recherche
 Membre nommé

UMR6298/CNRS/ARTEHIS
 Université Bourgogne Dijon
 21000 DIJON

Mél : menielpat@aol.com

Jean-Luc PEIRY
 Professeur des universités
 Membre élu

UMR6042/CNRS/GEOLAB
 Université Clermont-Ferrand 2
 63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Tél : 04 73 34 68 22
 Fax : 04 73 34 68 24
 Mél : j-luc.peiry@univ-bpclermont.fr

Alexandra PINEAU
 Ingénieur de recherche
 Membre élu

USR3225/CNRS
 Maison René Ginouvès
 Université Paris 10
 92023 NANTERRE CEDEX

Mél :
alexandra.legrand@mae.u-paris10.fr

Martine REGERT
 Directeur de recherche
 Membre élu

UMR7264/CNRS/CEPAM/SJA 3
 Pôle Universitaire Saint-Jean D'anGély
 06357 NICE CEDEX 4

Tél : 04 89 88 15 52
 Fax : 04 93 65 29 05
 Mél : martine.regert@cepam.cnrs.fr

Laurent SCHMITT
 Professeur des universités
 Membre nommé

UMR7356/CNRS/LIVE
 Université Strasbourg 1
 67000 STRASBOURG

Mél :
laurent.schmitt@live-cnrs.unistra.fr

Nicolas TEYSSANDIER
 Chargé de recherche
 Membre élu

UMR5608/CNRS/TRACES
 Maison de la Recherche
 Université Toulouse 2-Le Mirail
 31058 TOULOUSE CEDEX 9

Tél : 05 61 50 36 43
 Fax : 05 61 50 49 59
 Mél : teyssandier@univ-tlse2.fr

Nicolas VALDEYRON
 Maître de conférences
 Membre élu

UMR5608/CNRS/TRACES
 Maison de la Recherche
 Université Toulouse 2
 31058 TOULOUSE CEDEX 9

Tél : 05 61 50 36 98
 Mél : valdeyro@univ-tlse2.fr

Julia WATTEZ
 Chargé de recherche INRAP
 Membre élu

UMR5140/CNRS/ASM
 34970 LATTES

Mél : julia.wattez@inrap.fr

Membres du bureau :

Président :	Bruno MAUREILLE
Membres élus :	Jean-Luc PEIRY, Martine REGERT
Membres nommés :	Véronique DARRAS, Nicolas TEYSSANDIER
Secrétaire scientifique :	Martine REGERT
Elu C invité :	Véronique Humbert pour la première réunion du bureau

Annexe 2 : texte complet de la déclaration de la C3N

Note pour le site des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, suite à l'audition des représentants du C3N - Coordination des instances du Comité national de la recherche scientifique par le Comité de pilotage, le mercredi 29 août 2012.

Résumé :

Les représentants des instances du Comité national de la recherche scientifique (C3N) estiment qu'il faut rompre avec l'empilement des structures de pilotage et de mise en compétition des personnels de la recherche qui ont été mises en place ces dernières années, ainsi qu'avec le déséquilibre très fort qui a été institué entre financement sur projet, individualisé et à court terme ; et financement des équipes de recherche dans la durée. L'AERES doit être profondément réformée, sinon supprimée : l'évaluation des unités doit être réalisée par les instances nationales associées aux divers types d'établissements, sur la base des valeurs d'indépendance, de compétence, de collégialité, de pérennité, de représentativité et de transparence. La baisse des budgets attribués à la recherche doit être stoppée et cesser d'être masquée par les financements attribués aux entreprises via le CIR. Le CIR doit, lui, être orienté en priorité vers les PME et faire l'objet d'une évaluation qui garantisse le caractère innovant des projets financés. Il doit être conditionné à l'embauche de docteurs en particulier. L'ANR doit perdre de son importance, sinon disparaître. Les financements qu'elle distribue doivent venir abonder la masse salariale des EPST et soutenir l'emploi scientifique pérenne, ainsi que leurs crédits de fonctionnement, lesquels seront attribués aux UMR en fonction de l'évaluation de leur activité et de la politique scientifique de leurs établissements de tutelle. Le CNRS et les organismes publics de recherche doivent constituer les opérateurs centraux de recherche, en collaboration étroite avec les universités, et cette collaboration doit passer d'abord et avant tout par les UMR. Les IDEX doivent disparaître et d'autres manières d'élaborer les politiques de site et de les mettre en cohérence au plan national doivent être mises en place.

Texte complet :

Au cours de la dernière décennie, et sous couvert de permettre le développement, en France, de pôles de recherche et d'enseignement supérieur d'excellence, nous avons assisté à la multiplication de structures de financement et de pilotage qui sont en passe d'asphyxier durablement les capacités de recherche et d'innovation nationales.

Le financement de la recherche sur projet individuel à court terme, et le plus souvent sur appel d'offres fléché, est devenu systématique. L'ANR n'en représente que la source la plus visible, mais c'est devenu le fait de toutes les institutions soutenant la recherche, qu'il s'agisse des institutions supranationales, et notamment européennes, nationales (ANR, mais aussi ministères, associations, etc.), régionales et locales (régions mais aussi MSH par exemple), et maintenant « de site » (universités, PRES, Idex...). Ce mode de financement et d'évaluation a produit de multiples effets pervers.

Il oblige les chercheurs à réorienter en permanence leurs travaux pour les adapter aux priorités de tous ces acteurs, au détriment de la logique propre à leurs recherches. Le temps consacré à la réponse aux appels d'offres, à la gestion des contrats et à l'évaluation des projets représente désormais une part déraisonnable de l'activité des personnels de la recherche et exclut en pratique bon nombre d'enseignants-chercheurs. Les chercheurs, quel que soit leur statut, dépensent aujourd'hui une énergie considérable à tenter de comprendre et de s'adapter à un système de décision dont personne ne maîtrise la logique, mais dont on voit bien comment il est en train d'étouffer toutes les formes de démocratie au sein de l'Université et de la recherche.

Parallèlement, les financements réguliers des équipes de recherches, ceux qui permettent d'accompagner la dynamique des recherches collectives sur le long terme ou de réagir sans délai pour soutenir les intuitions des chercheurs, n'ont cessé de diminuer. Si les recherches menées dans les laboratoires du CNRS sont en partie financées par les contrats ANR obtenus par leurs chercheurs et enseignants-chercheurs, le CNRS, les universités et les autres organismes de recherche doivent y ajouter des sommes importantes, des coûts marginaux qui pèsent là aussi sur les crédits de base des laboratoires. A cela s'ajoute le fait que les règles de financement imposées par l'ANR en particulier sont souvent absurdes.

Par ailleurs, la multiplication des financements sur projets a également conduit à une croissance très importante de l'emploi scientifique précaire. Les jeunes docteurs sont de plus en plus souvent contraints d'enchaîner, des années durant, des emplois d'assistant de recherche d'une part, et d'enseignement d'autre part, sous forme de vacances ou de contrats à durée très limitée ; ces emplois ne contribuent pas toujours à accroître leurs compétences et leur production scientifique et surtout, ils ne débouchent pas nécessairement sur des emplois pérennes. Cette recherche sur projet conduit également au recrutement de nombreux ITA en CDD dont l'avenir est précaire et dont le savoir-faire est perdu pour les laboratoires.

Spécificité française largement enviée par nos collègues étrangers, le statut de chercheur à temps plein et à vie reste, malgré un niveau de salaire peu compétitif au niveau mondial, d'une grande attractivité en début de carrière, du fait de la liberté qu'il autorise dans la poursuite de ses recherches. La diminution de ces recrutements, qui coïncide avec l'assèchement pour dix ans du flux d'embauche par les universités, et la transformation des conditions de financement des recherches évoquée plus haut, risquent de porter atteinte à cette capacité du système de recherche français d'attirer à lui les jeunes chercheurs de tous les pays.

Le financement de la recherche française est en partie obéré par la part trop importante et mal contrôlée prise par le Crédit Impôt Recherche dans ces dernières années : le CIR coûte environ 5 Md € à l'État, soit le double du budget du CNRS, salaires et grandes infrastructures compris. Quand l'évaluation est devenue le maître mot de l'action publique en général et de la politique scientifique en particulier, le CIR continue d'échapper à toute forme d'évaluation scientifique. Il joue trop souvent le rôle de niche fiscale pour les grandes entreprises et n'est pas parvenu à combler le grave retard français en matière d'innovation industrielle.

Enfin l'AERES, dont la mission était d'organiser et de vérifier le bon fonctionnement de l'évaluation de la recherche, s'est posée elle-même en instance d'évaluation et a retiré au Comité national de la recherche scientifique et aux instances des autres EPST l'évaluation des unités. De fait, la seule vertu de l'AERES aura été de contribuer à élargir le champ des unités et structures évaluées. Pour le reste, elle a contribué à instaurer une gestion managériale, autoritariste et figée des unités de recherche ; elle a perdu la capacité à voir les évolutions à moyen terme du fait de la rigidité des notations quadriennales - maintenant quinquennales ; elle a découplé l'évaluation des chercheurs de celle de leur laboratoire, privant chacune d'elles d'une partie de leur substance. On a vu récemment comment elle s'est révélée incapable d'effectuer une évaluation intelligente et utile d'un organisme comme le CNRS. Les efforts récents de l'AERES pour répondre aux critiques qui lui sont adressées n'ont fait que rendre l'évaluation plus complexe et plus bureaucratique : les notations portent de plus en plus sur le projet en tant que dispositif stratégique de l'unité, tandis que les réalisations de l'équipe font de moins en moins l'objet d'une évaluation réellement scientifique, i.e. collégiale et délibérative, portant sur le contenu des travaux menés et publiés par l'ensemble des membres d'une équipe.

Il apparaît donc urgent de stopper ces dérives. Voici quelques propositions qui nous semblent prioritaires pour redonner à la recherche française sa capacité d'action :

1) Les personnels de la recherche sont persuadés de l'utilité d'une évaluation sérieuse, ce dont ils ont une pratique quotidienne, à l'échelle nationale et internationale. Que cela passe par une suppression pure et simple de l'AERES ou par sa réforme profonde, il faut introduire au plus vite de la transparence et de la représentativité dans la procédure d'évaluation et le choix des experts. L'évaluation doit être centrée sur le bilan des équipes et la notation périodique des unités doit disparaître au profit d'avis motivés et spécifiques à chacune d'elle. L'évaluation des UMR doit être confiée au CoNRS et aux autres instances nationales, tandis que la question de l'évaluation des équipes d'accueil doit être envisagée avec le CNU. Les valeurs qui doivent guider l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, et que l'AERES ne pouvait incarner par construction, quelle que soit la bonne volonté des chercheurs qui s'y sont impliqués, sont l'indépendance, la compétence, la collégialité, la pérennité, la représentativité et la transparence.

2) La baisse des budgets attribués à la recherche doit être stoppée et ne plus être masquée par les financements attribués aux entreprises via le CIR. Ce dernier doit être profondément réformé afin de devenir proprement incitatif. Une partie substantielle des sommes correspondantes, celles qui servent de rente aux grandes entreprises, doit être consacrée à la recherche publique. Pour le reste, les financements attribués dans ce cadre doivent être orientés en priorité vers les PME et faire l'objet d'une évaluation visant à établir que les

sommes conservées par les entreprises ont bien été consacrées à des travaux de recherche originaux et innovants. Ils doivent notamment être conditionnés à l'embauche, de docteurs en particulier. Une des grandes difficultés que rencontre la recherche française, par comparaison avec ce qu'on observe dans les pays anglo-saxons en particulier, est la forte limitation de la valeur du doctorat en dehors des fonctions liées à l'enseignement supérieur et à la recherche publique. L'incitation à la recherche passe nécessairement par une valorisation de ce diplôme dans les entreprises, pour laquelle le CIR a un rôle important à jouer.

3) L'ANR doit perdre de son importance, sinon disparaître. Son budget doit être rendu aux établissements et notamment au CNRS, et ce sans que cette redistribution des moyens de la recherche soit utilisée pour les diminuer. Les financements distribués par l'ANR doivent venir abonder la masse salariale des EPST et venir soutenir l'emploi scientifique pérenne, ainsi que leurs crédits de fonctionnement. Ceux-ci seront attribués aux UMR en fonction de leur évaluation par les établissements de tutelle, notamment le CNRS. Les EPST doivent pouvoir offrir à leurs jeunes chercheurs, notamment, les moyens de leur autonomie. Plus largement, c'est à eux de mettre en oeuvre les priorités de la nation. S'il est tout à fait légitime que le financement public de la recherche s'assortisse d'un contrôle national et de l'expression de priorités sociales et politiques, il ne s'ensuit pas que toutes les structures et instances participant au système de recherche doivent faire du pilotage. Une politique scientifique ne se résume pas à l'affichage de priorités thématiques et disciplinaires, surtout quand les acteurs et les structures ont été multipliés, de sorte que tous ces pilotages ne sont plus, nulle part, mis en cohérence.

4) De fait, et c'est essentiel, le CNRS et les organismes publics de recherche, bien identifiés au plan international, doivent se voir confier le rôle central de coordination et d'organisation de la recherche, en collaboration étroite avec les universités. Cette collaboration passe d'abord et avant tout par le copilotage des UMR. Il doit être mis fin à la multiplication des structures d'organisation de la soi-disant « excellence ». Les IDEX en particulier, dernière couche de ce qu'il est convenu d'appeler le « millefeuille institutionnel », doivent disparaître avant d'avoir pleinement produit les effets qu'on attendait d'eux : finir de casser l'université pour tous, finaliser la recherche au détriment de la recherche fondamentale, organiser la compétition généralisée entre les personnels de la recherche et les priver définitivement de toute forme de liberté et de participation à l'organisation de leur activité. D'autres manières d'élaborer les politiques de site et de les mettre en cohérence au plan national doivent être mises en place, qui conjuguent les dialogues organisme-université et État-région tels que pratiqués par exemple dans les CPER. Une telle articulation stratégique entre les tutelles locales et nationales pourrait être préparée par une organisation adaptée de l'évaluation.

Le C3N, en tant qu'instance représentative des composantes du Comité National de la Recherche Scientifique, demande que les principes, les structures et les valeurs qui ont été promus ces dernières années (culte et mesure du résultat et de la « performance », de l'utilité à court terme, agences de moyens ou d'évaluation, pilotage à toutes les échelles, notamment par de nouveaux outils managériaux et financiers, affichage de postes à profil, etc.) soient rapidement écartés. À l'inverse, il veut que les structures, les responsabilités et les valeurs propres à permettre aux scientifiques de conduire collectivement les projets qui découlent de l'avancée de leurs découvertes les plus prometteuses, soient mises en oeuvre au plus vite : pérennité des équipes et des projets grâce à la stabilité de crédits des laboratoires basés sur leur évaluation, simplification de la gestion, représentativité des instances, Unité Mixte de Recherche comme structure élémentaire de la recherche, diversité du recrutement, continuité thématique du CNRS, etc. La compétition est peut-être un moteur central de l'activité économique mais ce n'est pas le moteur de la découverte scientifique, laquelle exige au contraire avant tout confiance, collaboration et patience. Les individualisations des responsabilités par la contractualisation tout azimut des projets, et des rémunérations font peser de réels dangers sur la capacité créatrice des équipes de recherche en France. La Prime d'Excellence Scientifique pour les chercheurs, notamment, doit disparaître au plus vite et être remplacée par une amélioration des possibilités d'évolution des carrières. Utiliser au mieux les moyens consacrés à notre dispositif de recherche suppose non seulement de ne pas opposer les individus, les équipes et les sites les uns aux autres mais au contraire, de s'appuyer avec confiance sur les capacités de création, d'évaluation, d'action et de coordination nationale des équipes et des organismes comme le CNRS : il est temps de cesser de rougir de disposer d'une telle institution et de lui confier les moyens de contribuer pleinement au développement d'une

recherche française dont la réputation et le rôle au niveau international n'ont, quoi qu'on ait voulu faire croire, jamais été mis en cause.
C3N, 2 septembre 2012.